

DÉCLARATION SUR LE RACISME ET DISCRIMINATION SYSTÉMIQUES

Préambule

Depuis son instauration à Montréal il y a plus de 150 ans, le transport collectif a permis à des centaines de millions de Montréalaises et Montréalais de toutes les origines et de toutes les conditions sociales de se déplacer. Ces personnes se sont côtoyées quotidiennement dans les tramways, les bus, les métros et dans les véhicules du transport adapté faisant du transport collectif un élément essentiel du vivre ensemble.

À travers les années, la STM a agi de manière proactive pour que sa main d'oeuvre soit représentative de la diversité des personnes qu'elle déplace.

En 1987, la Société de transport de Montréal a mis en place un plan d'accès à l'égalité en emploi. Cette démarche a permis à la STM de développer plusieurs initiatives qui en ont fait un leader en cette matière. La STM est fière de compter 34% de personnes issues des minorités visibles, ethniques et autochtones au sein de sa main d'oeuvre.

En 2012, la STM a adopté une déclaration en matière de diversité et d'inclusion afin de marquer son engagement solennel à favoriser une juste représentation de la diversité de la population à tous les niveaux de l'entreprise, à créer et à maintenir un milieu de travail inclusif qui doit être encadré par des mécanismes permettant une gestion efficace et efficiente de sa diversité.

En outre, dans le cadre de cette déclaration, la STM a pris l'engagement de promouvoir des pratiques exemptes de toute forme de profilage et de toute forme de discrimination.

Ces actions ont été prises à travers les années pour contrer le phénomène du racisme et de la discrimination systémiques et d'autres gestes doivent être posés.

Déclaration

La Société de transport de Montréal reconnaît l'existence du racisme et de la discrimination systémiques et réitère son engagement à mettre en place les mesures nécessaires pour les combattre.

La Société de transport de Montréal réitère son engagement à promouvoir la diversité au sein de l'entreprise et estime essentiel de contribuer à la compréhension et à la lutte contre le racisme et la discrimination systémiques au sein de la collectivité.

Pour ce faire, la STM s'engage à :

- Poursuivre les actions et initiatives visant à recruter une main d'oeuvre représentative de la diversité de la population autant dans l'embauche que dans la progression au sein de l'entreprise en respectant notamment les cibles fixées par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.
- Développer des formations consacrées explicitement à la lutte au racisme et à la discrimination systémiques et les rendre accessibles à l'ensemble des employés.
- Bonifier spécifiquement la formation des inspecteurs qui assurent la sécurité dans le réseau de la STM en y ajoutant des notions propres au profilage racial et social.
- Élaborer des stratégies afin d'assurer la représentativité de la diversité dans ses instances de gouvernance.